

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, DELENCRE Florian, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, GUICHARD Nicolas, BOUNIOL Amandine, COINTE Catherine.

Date de convocation : 15 janvier 2021.

Secrétaire de séance : Hélène LE MEUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

1. CAUE : accord convention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin d'adhérer et de signer une convention avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Il donne lecture de la convention concernant la mission d'aide et d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage mise en place par le CAUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et une abstention :

ACCEPTÉ d'adhérer au CAUE pour une cotisation annuelle de 1519,00 euros pour l'année 2021,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant cette adhésion.

2. SDED : accord convention

Une rencontre a eu lieu avec un représentant du SDED (Service public des Energies dans la Drôme) afin d'envisager un bilan énergétique et d'obtenir une aide financière aux travaux d'économies d'énergie. Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 euros/habitant et par an.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire,

D'ADHERER au service de Conseil en Energie du SDED jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0,20 euros/hab pour une population totale de 632 habitants (chiffres INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit un montant de 126,40 euros,

DE CEDER au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

3. Refonte et révision du RIFSEEP

(Le RIFSEEP ou **régime indemnitaire** tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.)

M. Larat explique les primes IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises) et CIA (complément indemnitaire annuel) attribuées aux agents de la commune. Il aimerait faire évoluer ces primes mais pour cela le conseil municipal doit voter les montants maxi de ces primes conformément au règlement émanant du Centre Technique de Gestion, les dispositions de la présente délibération devant prendre effet au 01/01/2021. Après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

ADOpte le caractère exécutoire de cet acte,

AUTORISE M. le Maire à prévoir et inscrire au budget les crédits correspondants.

4. Création site internet

M. le Maire, en accord avec la commission communication/information, explique l'intérêt pour la commune de Saint-Bardoux de se doter d'un site internet.

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) en partenariat avec Campagnol.fr propose l'accès à une plate-forme pour la création et la gestion du site internet de la commune, facile d'utilisation et de modification.

Pour un site « basique » avec une architecture préétablie de 5 pages, le coût serait de 120 euros TTC par an et l'abonnement annuel à l'AMRF de 100,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTe d'adhérer à l'AMRF pour une cotisation annuelle de 100,00 euros,

ACCEPTe d'acheter à CAMPAGNOL.FR l'accès à une plateforme internet pour créer et gérer le site de la commune, pour un site « basique » à 120,00 euros TTC par an pour les adhérents à l'AMRF,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires concernant cette délibération.

5. Protocole location salle des fêtes

Lecture est faite du nouveau protocole de location de la salle des fêtes par Madame Catherine Cointe, chargée lors de la dernière commission Bâtiments communaux de 2020 de le mettre à jour. Sont supprimés :

- La possibilité de louer la salle pour des apéritifs ;
- Le forfait ménage de 65 euros ;
- La notion de parrainage par les élus pour les habitants hors Saint-Bardoux.

Est ajoutée la caution de 180 euros pour le ménage si celui-ci n'est pas effectué conformément à l'état des lieux initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTe le nouveau protocole de location de la salle des fêtes.

6. Devis changement extincteurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 6 extincteurs des bâtiments communaux doivent être changés, la durée de validité de 10 ans étant dépassée. Des devis ont été demandés.

Il est proposé le devis de la Sté VEI d'un montant de 451,10 euros HT, soit 541,32 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la Sté VEI d'un montant de 451,10 euros HT, soit 541,32 euros TTC,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

7. Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le montant budgétisé sur le budget communal en 2020 en section d'investissement hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » était de 274 370 euros. Conformément aux textes applicables, il serait possible de faire application de cet article à hauteur de 53 592 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture de crédits pour le budget prévisionnel communal 2021 à hauteur de 53 592 euros.

8 – Questions diverses

Dossier grêle (Dégâts de 2019)

Suite au passage de l'expert le 01-12-2020, 13 devis ayant été présentés pour un montant de 137 713 euros, le total de l'indemnisation proposée s'élève à 131 521 euros. Dans l'attente du retour de la Cie d'assurance, le reste à charge de la commune est donc de 6 192 euros pour lesquels M. le Maire se propose de demander une subvention au département.

Commission communication/information

La commission communication/information s'est réunie le 21-01-2021 en présence de M. le Maire. A l'ordre du jour était le projet de création d'un site internet pour la commune de Saint-Bardoux. L'objectif est double : à la fois valoriser l'action publique de la commune (au niveau communal, intercommunal et départemental...), et faciliter l'accès à l'information et aux services par les administrés. La commune ferait appel au service Campagnol, service de création de sites (internet) communaux, conçu par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), pour un site « basique » avec une architecture préétablie de 5 pages. Ce site ne nécessite pas d'installer un logiciel et le coût en serait de 120 euros/an. Si le projet est validé, Madame Amandine Bouniol accepte de prendre en charge la gestion de ce site.

Transfert cantine

La cantine va continuer d'élire domicile dans la salle des associations et de fonctionner en l'état, sans que la mairie n'engage de travaux pour l'instant. Les enfants y gagnent néanmoins en sécurité et en confort, cette salle étant plus grande et moins bruyante que la pièce existante dévolue à ce service.

Commission développement durable/agriculture

La commission développement durable et agriculture s'est réunie le lundi 11 janvier dernier.

En l'état actuel des choses, au vu de la taille du village et également de la situation économique et sanitaire générale, un marché local à dates régulières n'était pas envisageable. La proposition retenue consiste à s'orienter vers la mise en place de deux marchés annuels, l'un en juin, l'autre en décembre, couplés chacun avec d'autres événements ou manifestations : animations du Sou des Ecoles, concerts, marchés artisanaux...

Les actions envisagées sont les suivantes :

1. Prendre contact avec les référents Agriculture des communes voisines et se renseigner auprès de Beauvallon qui anime un marché de producteurs, notamment de juin à septembre.
2. Aller à la rencontre des producteurs de la commune mais également de ceux des communes limitrophes susceptibles d'être intéressés.
3. Solliciter le soutien des associations locales, comme le Bar D'où Lien entre autres.
4. Réaliser une carte de Saint-Bardoux permettant de localiser les producteurs locaux avec pour chacun d'eux une fiche détaillée (A publier dans le Journal municipal du 1^e trimestre 2021, le 19 mars au plus tard).
5. Demander au *Dauphiné* et à *France Bleu Drôme Ardèche* de soutenir l'événement.

La prochaine réunion de la commission est fixée au 9 mars 2021.

Réunion avec la DDT (PLU)

Par courrier du 14-12-2020, la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous demande de mettre en compatibilité notre PLU avec le SCoT Grand Rovaltain. Un courrier du 9 mai 2017 informait M. le Maire qu'il disposait d'un an ou de trois ans si la mise en compatibilité impliquait une révision, soit au plus tard le 17 janvier 2020.

Notre PLU n'est donc plus en adéquation avec le SCoT (Schéma de cohérence territoriale). Nous allons devoir faire évoluer ce document.

Dossiers urbanisme

Le permis d'aménager a été accordé pour les 8 lots du lotissement des châtaigniers.

Trois déclarations préalables à travaux ont été déposées pour 2021.

Demande de participation aux frais de fonctionnement du CEM de Dommartin (69)

Une demande pour participer aux frais de fonctionnement de l'unité d'enseignement du Centre d'Education Motrice de Dommartin pour la prise en charge d'un jeune handicapé domicilié à Saint-Bardoux a été faite à la commune. Cette demande n'a pu être honorée.

Présentation du dispositif de Mutuelle communale pour les habitants de Saint-Bardoux

Les mutuelles complémentaires étant devenues aujourd'hui obligatoires pour les salariés, monsieur Serge Prodhomme informe qu'il existe une assurance, SOLIMUT dite Mutuelle communale et pratiquant des tarifs particulièrement intéressants. La commune réfléchit à la façon de porter cette offre.

Ordures ménagères

A l'occasion des fêtes, les conteneurs de la commune se sont trouvés saturés.

Il est conseillé dans ce cas d'appeler l'Agglo chargée du traitement des ordures au numéro 04 75 81 30 30

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 01 mars 2021 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire
Etienne LARAT